

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 18 mars 2021

**Rapporteur :
Madame Forough-Léa
DADKHAH**

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 25/03/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/03/2021
(accusé de réception du 24/03/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature d'un avenant à la convention cadre avec le CEA Tech et validation des
financements de la tranche 2 du showroom et de l'équipement d'une plateforme**

Le conseil communautaire du 22 juin 2017 a validé la principe d'une participation financière de QBO pour la création d'une Plateforme Régionale de Transfert Technologique (PRTT) à Quimper. Il est proposé de signer les conventions pour les équipements de la plateforme Technologique pour la Qualité des Productions Agroalimentaires et pour le financement de la tranche 2 du showroom et enfin de signer un avenant pour prolonger d'une année la convention cadre entre le CEA, la Région Bretagne, le département du Finistère et QBO.

Depuis 2013, le CEA s'est vu confié la nouvelle mission d'installer en régions des Plateformes Régionales de Transfert Technologique (PRTT). Elles s'appuient sur les résultats de la recherche fondamentale et industrielle du CEA, et ont pour mission de les diffuser en régions afin de devenir un « fournisseur d'innovation » au service de « l'industrie française ». C'est aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) et aux Établissements de Tailles Intermédiaires (ETI) régionales, que ce transfert doit en principe bénéficier.

Dans ce contexte, le CEA a mené en 2016-2017 une étude d'implantation bretonne par un travail de terrain, en rencontrant et en présentant le CEA à de nombreux décideurs politiques locaux, aux entreprises clés (près de 130 rencontrées), et aux acteurs de l'écosystème. La Région Bretagne et Quimper Bretagne Occidentale ont parallèlement mené une action concertée en faveur d'une future implantation du CEA à Quimper.

Ainsi, sur la base du rapport d'étude et d'exploration de la faisabilité d'une plateforme CEA Tech en Bretagne rédigé et transmis par le CEA, a été décidée la création d'une PRTT bretonne spécialisée sur les procédés agri/agro et d'un budget prévisionnel sur 4 ans de 10.9M€.

Ce projet est cofinancé par le FEDER, la Région Bretagne, le département du Finistère et QBO, selon la répartition suivante :

Expérimentation d'installation d'une PRTT bretonne du CEA Tech – Agri/agro	Coûts en K€ sur 4 ans					Répartition prévisionnelle par financeurs			
	2017	2018	2019	2020	TOTAL / 4 ans	FEDER	Région	QBO	CD29
Objet									
Equipe cœur d'installation de la PRTT (1,8 puis 4,5 puis 5,4 ETP)	300	740	890	700	2630		1315	1315	
Loyers valorisés + travaux – 30m², 260m² puis 1000 m²	2	335	330	120	787			580,75	206,25
Showroom démonstration	0	700	150		850	425	212,50	106,25	106,25
Investissements matériels (process Agri-agro exclusivement)	0	1500	0	2000	3500	1750	875	437,50	437,50
Projets collaboratifs de recherche (Pôles de compétitivité notamment)	100	450	550	550	1650		1650		
Aides aux entreprises bretonnes (prestations CEA Tech ; 100 K€/projet) – dont Partenariat PIA/Bpifrance	200	400	450	450	1500		1500		
TOTAL	602	4125	2370	3820	10917	2175	5552,5	2439,50	750,00

Cette plateforme de transfert technologique, au service des industriels implantés en Bretagne, a pour objectif de contribuer au renforcement de leur compétitivité. Complémentaire des autres opérateurs et outils d'innovation du territoire (ADRIA, Technopoles, Act Food Bretagne, VALORIAL...), CEA Tech Bretagne favorise l'émergence d'activités industrielles d'avenir en Bretagne en particulier pour accompagner la transformation des filières alimentaires bretonnes.

Depuis début 2018, le directeur du CEA Tech est en poste au sein de la pépinière des innovations pour tisser les contacts avec les entreprises du territoire et mettre en place le projet de showroom.

Durant l'année 2019, le CEA Tech Bretagne a constitué son équipe qui compte aujourd'hui environ 7 équivalents temps plein présents à Quimper. Il bénéficie également de l'appui en ressources humaines d'autres PRTT en France pour mettre en place les projets et suivre les entreprises (notamment de Nantes et Grenoble)

Première grande échéance de la convention cadre, le nouveau showroom de présentation des actions de CEA Tech a été aménagé au sein de la pépinière d'entreprises de QBO et a été inauguré le 10 juillet 2019.

Second marqueur de l'action du CEA Tech en Bretagne : développer des contrats avec des entreprises du territoire. Ainsi avec plus de 200 rencontres d'entreprises et environ 60 projets initiés avec des entreprises bretonnes, l'implantation du CEA Tech a permis de multiplier les appuis aux entreprises du territoire :

- Projet collaboratifs avec la société Hénaff (Pouldreuzic) pour la création d'un nez électronique permettant de distinguer les hormones males et donc les viandes impropres à la consommation ;

- Projet avec la société H2Gremm (Edern) concernant le pilotage numérique d'un nouveau système de production d'hydrogène ;
- Projet avec la société Guelt pour la réalisation d'un jumeau numérique d'une ligne de production ;
- Projet de Capteur de Chlore (débutera courant 2021) pour la société Ijinus (Mellac) ;
- Projet avec la société Cumins Filtration ;
- Projet en cours avec l'ADRIA sur la qualité du lait.

Troisième objectif de la convention : créer des plateformes technologiques à Quimper sur la thématique agri/agro. Ces plateformes sont, sur une thématique technologique donnée, un ensemble unique de compétences humaines, de moyens logiciels et de matériels de pointe, au service de projets de R&D collaborative associant le CEA et ses partenaires académiques et/ou industriels. Depuis 2018, l'équipe du CEA analyse les plateformes technologiques qui pourraient être mise en œuvre au regard d'une part des besoins exprimés par les entreprises du territoire et de la complémentarité avec les dispositifs de recherche et d'innovation déjà présent en Bretagne.

A ce jour, le CEA a identifié les 2 thématiques des futures plateformes de la PRTT bretonne :

- L'usine de demain ou usine 4.0 ;
- La Plateforme Technologique pour la Qualité des Productions Agroalimentaires : laboratoire d'analyse sur la qualité et la sécurité des aliments, analyse des pathogènes.

Les premiers équipements du laboratoire sur la Sécurité Sanitaire et Qualité Alimentaire viennent d'être installés au sein des locaux de la pépinière d'entreprises et ils permettront notamment de livrer rapidement des résultats sur les projets collaboratifs avec la société Hénaff.

Par ailleurs le CEA Tech a déposé en novembre 2020 un dossier sur l'appel à projet pour l'industrie du Futur auprès de BPI France. Il s'agit de créer une plateforme au sein d'un atelier agroalimentaire de la pépinière des innovations qui serait mise à disposition des industriels. Son rôle sera d'accélérer l'intégration, au sein des usines, des nouvelles technologies pouvant répondre aux enjeux remontés par les études et enquêtes menées :

- Flexibilité et agilité ;
- Sécurité (humaine, sanitaire et cyber) et qualité ;
- Développement durable (transition écologique et énergétique) ;
- Opérateur de demain et formation (attractivité et anticipation) ;

- Connectivité et valorisation des données (au cœur de la digitalisation, standard des données).

Cette candidature a fait l'objet de nombreux courriers de soutien :

- Des collectivités : Région, QBO, département du Finistère ;
- Des entreprises : Groupe Bel, Jean Hénaff, Guelt, Bosh, Siemens, l'ANIA (association nationale des industriels de l'agroalimentaire).

Cette plateforme à vocation nationale pourrait être financée à hauteur de 5 millions d'euros par BPI France sur 5 ans.

Aujourd'hui il convient de valider 2 conventions issus de la convention cadre actuelle et de valider un avenant de prolongation de la convention cadre pour l'année 2021.

1/ Signature de la convention équipement pour la plateforme Sécurité Sanitaire et Qualité Alimentaire

Le CEA sollicite aujourd'hui conformément à la convention cadre le financement des équipements de la plateforme Sécurité Sanitaire et Qualité des Aliments. Cette plateforme prendra la forme d'un module de laboratoire mobile (dans un container) et sera intégré dans un atelier de la pépinière d'entreprise, contiguë aux locaux actuels du CEA Tech.

Plusieurs technologies clefs CEA sont visées particulièrement :

- 1) la microfluidique et l'imagerie compacte pour diminuer les coûts d'analyse de contaminants (bactéries et autres) ;
- 2) les capteurs de gaz pour l'analyse des aliments (composition, odeur, etc) ;
- 3) les capteurs environnementaux liées à l'élevage et la mesure d'intrants.

L'objectif est d'apporter des solutions aux industriels sur ces bases technologiques, en s'appuyant majoritairement sur des équipementiers locaux qui pourront trouver des débouchés sur la scène européenne voir internationale après transfert technologique.

Les investissements sont d'une valeur de 840 316,89 €, financés de la façon suivante :

- Union Européenne FEDER : 419 316,70 (50%) ;
- Région : 209 658,40 (25%) ;
- Département du Finistère : 104 829 (12.5%) ;
- Quimper Bretagne Occidentale : 104 829 (12.5%).

2 / Signature de la convention pour la seconde tranche d'équipement du showroom :

Le CEA sollicite aujourd'hui conformément à la convention cadre le financement de la seconde tranche du showroom. Le showroom est un vecteur privilégié pour faire connaître les compétences et savoir-faire des instituts de recherche CEA Tech (Leti, List et Liten). Il est également un lieu favorisant les échanges, stimulés par les démonstrateurs qui sont incontestablement plus explicites pour les visiteurs, leur permettant de projeter des potentiels d'applications, chacun se l'appropriant selon le domaine qui le concerne. Enfin, il est un lieu d'exposition de leurs réalisations en collaboration avec les partenaires industriels.

Il vise à montrer et à « faire toucher du doigt » ces technologies dites « génériques » qui irriguent tous les secteurs d'activités. Chaque démonstrateur est installé dans un univers thématique tel que la biologie et la santé, la sécurité, l'internet des objets et les communications. Il permet d'aborder l'histoire du partenariat et les modalités mises en œuvre qui ont permis d'aboutir à ce résultat : les compétences CEA Tech mobilisées, la R&D développée ainsi que les plateformes implémentées et les solutions imaginées et proposées.

Pour cette seconde tranche qui a pour objectif de dédier une partie du showroom pour les applications de l'agriculture et de l'agroalimentaire, les investissements prévus sont d'une valeur de 348 945.13€, financés de la façon suivante :

- Union Européenne FEDER : 129 612.42 (37.50%) ;
- Région 129 612,41 (37,50%) ;
- Département du Finistère : 43 204 (12,5%) ;
- Quimper Bretagne Occidentale : 43 204 (12,5%).

3/ Signature d'un avenant à la convention cadre

La convention cadre entre le CEA Tech Bretagne, la région Bretagne, le département du Finistère et Quimper Bretagne Occidentale arrive à échéance au 31/12/2020.

A cette date les objectifs définis seront globalement atteints : embauche d'une équipe de chercheurs et d'ingénieurs basée à Quimper, création du showroom, développement de projets avec des entreprises agroalimentaires bretonnes, insertion dans le tissu local, définition des 2 plateformes à mettre en place. Il apparaît cependant qu'une année supplémentaire est nécessaire pour finaliser la mise en place de ces plateformes qui sont techniquement complexes et qui nécessitent la coordination de nombreux acteurs (notamment la plateforme de l'usine de demain et ainsi de finaliser les investissements prévus dans la convention cadre.

L'ensemble des partenaires a donc proposé la rédaction d'un avenant à la convention cadre qui permettra :

- de prolonger la durée de la convention d'une année soit jusqu'au 31/12/2021, ce qui permettra au CEA Tech de mobiliser les fonds d'investissements restant pour l'aménagement des plateformes ;

- de rajouter le financement de l'équipe cœur pour l'année 2021 à hauteur de 772 000 €, soit 386 000 € pour la Région et 386 000 € pour QBO. Il convient de noter que les participations publiques au financement de l'équipe cœur diminuent progressivement. De 100% en 2018 et 2019, elles sont passées à 80% en 2020 pour atteindre 70% dans la présente proposition en 2021.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - de valider la participation financière de QBO pour le financement des équipements pour la plateforme Sécurité Sanitaire pour un montant de 104 829 € ;

2 - de valider la participation financière de QBO pour le financement de la tranche 2 du showroom pour un montant de 43 204 € ;

3 - d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant à la convention cadre qui intègre une participation complémentaire de 386 000€ au titre de 2021 et les conventions showroom tranche 2 et plateforme Sécurité Sanitaire et Qualité Alimentaire.